

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131129-2013_A187-DE
Date de télétransmission : 06/12/2013
Date de réception préfecture : 06/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A187

OBJET : Ressources - Rapport sur la situation en matière de Développement Durable à la Communauté du Pays d'Aix

Le 29 novembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 novembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AMAROUCHE Annie – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERENGER Patrice – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BORDET André – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GRANIER Michel – GROSSI Jean-Christophe – GUEZ Daniel – HAMARD OULMI Nadira – JONES Michèle – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – MANCÉL Joël – MARTIN Richard – MARTI Régis – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MICHEL Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PATOT Gérard – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Claude – PERRIN Jean-Marc – PIERRON Liliane – PIN Jacky – RIVET-JOLIN Catherine – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GOUIRAND Daniel suppléé par CHAINE Dominique – GUINIERI Frédéric suppléé par ODERMATH Eric – JAUME Emmanuelle suppléée par LUVERA Georges – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne – PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain – POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à LONG Danielle – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BONTHOUX Odile donne pouvoir à TERME Françoise – BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCÉL Joël – CLAVEL Caroline donne pouvoir à GRANIER Michel – CONTE Marie-Ange donne pouvoir à LAFON Henri – DEMENGE Jean donne pouvoir à BURLE Christian – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à CHEVALIER Eric – FERAUD Pierre donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GALLESE Alexandre donne pouvoir à TAULAN Francis – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – JOUVE Mireille donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LOUIT Christian donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – MERGER Reine donne pouvoir à PIERRON Liliane – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à DESCLOUX Odette – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à DEVESA Brigitte – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – RENAUDIN Michel donne pouvoir à LICCIA Marcel – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri – SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à GERACI Gérard

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile – BONFILLON Jean – BRAMI Héliot – BRUNET Danièle – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – DECARA Yannick – DILLINGER Laurent – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GOURNES Jean-Pascal – GUINDE André – JOISSAINS Sophie – MATAS Henri – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – PORTE Henri-Michel – ROUGIER Jacques – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : RIVORY Olivia

Monsieur Robert CHARDON donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2013

Rapporteur : Robert CHARDON
Co-rapporteurs : Jacques BUCKI - Guy BARRET

Thématique : Ressources - Finances

**Objet : Rapport sur la situation en matière de Développement Durable à la
Communauté du Pays d'Aix
Information du Conseil**

Mes Chers Collègues,

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50.000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Le présent rapport concerne le bilan 2013 réalisé sur les politiques portées par la Communauté du Pays d'Aix et sur les activités internes des services.

Exposé des motifs :

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » soumet les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le rapport des collectivités s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

A l'origine, les rapports sur la responsabilité sociétale des organisations résultaient de démarches volontaires. Cependant, ils sont de plus en plus encadrés par des textes législatifs ou réglementaires. Ainsi, les collectivités, tout comme l'Etat et les entreprises se doivent de produire un rapport annuel, nouvel outil de dialogue local, pour informer sur son activité vis à vis du développement durable.

Un rapport a été présenté pour la première fois au Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 puis l'année dernière à la séance du 14 décembre 2012.

Le contenu du rapport

Ce document porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et programmes mis en oeuvre par cette collectivité sur son territoire. Il précise aussi les modalités d'élaboration, de réalisation et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Le rapport 2013 est organisé autour de 3 parties :

- un point sur chacune des finalités du développement durable et les principales actions menées par la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2013. On trouve dans cette partie des indicateurs clés qui permettent de suivre l'évolution de l'activité de la CPA ;
- une seconde partie sur le fonctionnement interne de la collectivité au regard du développement durable ;
- enfin, le détail pour chaque politique des actions menées sur chacune des finalités.

Le rapport a été réalisé en interne par la Direction de l'Environnement, service écologie urbaine. Il faut noter, cette année, un travail plus particulier avec la direction de la cohésion sociale qui a été associée à la rédaction des contenus, validés ensuite par les services concernés.

Le rapport développement durable sera complété par le bilan annuel de la Charte vers un Développement Durable actuellement en cours de réalisation et qui fait le compte rendu détaillé des actions conduites par l'ensemble des acteurs du territoire, dont la CPA.

Les principales conclusions du rapport 2013 :

Ce travail permet de constater que la Communauté du Pays d'Aix avance sur le terrain du développement durable. Entre 2012 et 2013 :

- Elaboration de l'observatoire ID20
- Réorganisation des instances de direction pour insuffler plus de transversalité entre les services
- Validation de plusieurs plans ou programmes entre 2012 et 2013 (Plan de Déplacement Urbain, Plan Climat, SCoT, Charte Forestière) donnant un cadre d'actions pour les prochaines années
- Progression de la prise en compte du développement durable dans les actions

Cependant, des marges de progrès sont encore possibles, notamment sur les questions liées au pilotage ou à la concertation.

En effet, la coordination entre les politiques sectorielles (habitat, transports, économie, environnement) doit encore s'affiner.

Pour chacune des compétences de la CPA :

■ Développement Economique

Dès 2010, la Charte Développement Durable prévoyait la mise en place d'une « croissance verte » sur le territoire, réaffirmée par le Plan Climat : développement d'une filière des métiers de l'environnement, intégration de l'environnement dans les process des entreprises, réhabilitation écologique, valorisation des potentialités locales etc...

Au cours de l'année 2013, plusieurs politiques ont évolué en ce sens : sur la gestion des zones d'activité (éco conditionnalité des aides), éco construction dans les entreprises, immobilier d'entreprise (aides conditionnées à la création d'emplois)...

Cependant, d'autres actions mériteraient d'être développées comme l'aide à la synergie entre les entreprises (écologie industrielle) ou le développement de services aux personnels des entreprises.

■ Formation, Insertion, Emploi

Grâce à son action et ses financements, la Communauté du Pays d'Aix poursuit la mise en œuvre d'un Plan Local d'Insertion et d'Emploi qui permet de renforcer, sur le territoire communautaire, les moyens des opérateurs locaux en matière d'insertion et d'emploi notamment. Un nombre important d'outils destinés à

favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion est ainsi mis en place sur le territoire avec des résultats probants. Un nouveau service est également proposé aux communes et acheteurs du territoire avec la mise en place d'un accompagnement au développement des clauses sociales de leur marché.

Concernant la formation, des efforts sont engagés pour les étudiants, notamment avec le soutien à la recherche et à l'information : Le « Plan Campus » devrait permettre également de restructurer l'offre de logement pour les étudiants qui rencontrent de grandes difficultés pour se loger sur Aix en Provence ; la construction d'une bibliothèque interuniversitaire, l'hôtel de l'innovation et des technologies, sont autant de projets sur lesquels s'investit la CPA (2.246.278 € de budget de fonctionnement).

Enfin, on peut souligner la très bonne prise en compte du développement durable dans la gestion du Centre de Formation des Apprentis, tant au niveau des enseignements que sur la gestion des locaux et des équipements.

▪ **Construction, Habitat, Politique de la Ville**

L'habitat, la construction, la politique de la ville sont un des axes forts de la Charte vers un Développement Durable. En effet, le déficit de logement sur le Pays d'Aix est tel, qu'à l'heure actuelle, les habitants sont contraints d'habiter de plus en plus loin de leur lieu de travail.

Les objectifs de production de logements demeurent insuffisants pour absorber le déficit accumulé depuis plusieurs années. Ainsi le territoire exporte des demandeurs de logements vers les territoires voisins.

Au cours de l'année 2013, les acteurs du territoire ne sont pas parvenus à un consensus sur les objectifs à atteindre et le Plan Local de l'Habitat est remis sur l'ouvrage.

Au niveau de la construction, pas de changement majeur de cap entre 2012 et 2013 : les principes du développement durable sont intégrés petit à petit dans les projets. A la demande des communes : plusieurs éco quartiers voient le jour et la Communauté du Pays d'Aix propose l'intégration d'une démarche environnementale dans les Zones d'Aménagement Concerté communautaires (habitat et activités).

▪ **Mobilité, déplacements, transports, infrastructures**

La politique de développement des transports en commun et des infrastructures nécessaires à leur attraction se poursuit sur le territoire. L'année 2013 est

marquée par l'approbation du Plan de Déplacement Urbain qui fixe des objectifs ambitieux de réduction de la circulation automobile : l'objectif est de passer de 66 à 50 % de part des véhicules motorisés des particuliers à l'horizon 2023, permettant la baisse des pollutions (-20 % de NO₂, -26 % de PM et -25 % des GES). Les aménagements et travaux se poursuivent avec l'ouverture du pôle d'échange du Plan d'Aillanne, de nouveaux parcs de persuasion etc.

Cette politique ambitieuse confirme l'objectif pointé dans la Charte vers un Développement Durable et le Plan Climat comme l'un des enjeux transversal majeur pour le territoire.

Il faudra, néanmoins, plusieurs années avant de voir les effets de cette politique sur la qualité de vie des habitants et surtout un engagement des citoyens à modifier leurs habitudes de mobilité.

▪ **Environnement**

La politique environnement de la Communauté du Pays d'Aix couvre de manière historique de nombreux champs du développement durable. La démarche fédératrice de la Charte vers un Développement Durable, votée en 2010, fixe les grandes orientations en la matière.

Les directions en charge de l'environnement poursuivent les actions mises en œuvre depuis 2010 sur les thèmes des déchets (tri, valorisation et incitation à la réduction de la production de déchets ménagers), de la forêt (travaux de prévention des incendies de forêt), de l'énergie (aide au développement des énergies renouvelables et programme d'économies d'énergie) ou de la pollution de l'air (développement d'outils d'aide à la décision) ou du bruit (financement de protections acoustiques pour les riverains des axes routiers).

▪ **Sports, Culture**

Fort de sa dynamique culturelle et sportive, le territoire du Pays d'Aix a pu participer en 2013 à l'organisation de deux événements majeurs sur le territoire : le passage du Tour de France et Marseille Provence 2013. Ces deux événements ont eu des retombées importantes sur la vie économique locale et sur la mobilisation des acteurs locaux. Des efforts ont été faits sur l'intégration du développement durable dans ces événements (déchets, transports, manifestations accessibles par tous, etc), mais le développement durable n'a pas représenté le socle de référence pour l'organisation de ces manifestations.

Pour autant, la CPA agit pour le développement de la culture et des sports par des dispositifs de soutien aux associations, aux communes et aux porteurs de grands projets culturels. Elle apporte son concours ou crée de nombreux

événements pour le plus grand nombre en essayant d'en démocratiser l'accès. Depuis 2011, elle a renforcé son dispositif d'appui aux associations sportives pour la mise en place d'éco manifestations, démarche qui a d'ailleurs été labellisée au niveau national par le Comité National Olympique du Sport Français. Ce dispositif n'a pas pu être élargi, à ce jour, aux associations culturelles (qui, toutefois, pour certaines d'entre elles, intègrent déjà ces principes dans l'organisation de leurs événements).

Par ailleurs, la Communauté du Pays d'Aix a, sous sa responsabilité, de nombreux équipements : musée Granet, le Grand Théâtre de Provence, le Centre Chorégraphique National, la salle de spectacle du Bois de l'Aune, les piscines... La gestion environnementale de ces bâtiments est parfois intégrée, mais de manière ponctuelle. Une démarche plus globale pourrait être envisagée, y compris auprès des communes auxquelles elle apporte des fonds de concours pour la gestion de leurs propres équipements.

Conclusion

Les grands principes inscrits en 2010 dans la Charte vers un Développement Durable ont encore du mal à se matérialiser. Il n'est pas encore observé d'amélioration significative des principales difficultés rencontrées par le territoire : logements, transports et emplois. En effet, malgré les efforts consentis dans ces domaines, ces politiques nécessitent du temps pour produire les effets escomptés.

Le SCoT, démarche transversale par excellence, garantira leur mise en cohérence autour d'un projet de territoire opérationnel et fédèrera les moyens autour des mêmes objectifs. Pour cela, il faut accélérer les processus pour disposer de ces cadres de référence à l'action publique afin de ne pas rendre irréversibles les impacts sur l'environnement identifiés depuis 10 ans sur le territoire.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement et notamment son article L. 110-1 ;

VU l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la délibération n°2010_A202 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 relative à l'approbation de la Charte vers un Développement Durable du Pays d'Aix ;

VU l'avis de la Commission Environnement en date du 21 octobre 2013 ;

VU l'information du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable Communauté du Pays d'Aix

Exercice 2013

Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011
Proposé à l'assemblée communautaire du 29 novembre 2013



SOMMAIRE

Introduction

A -	Présentation du territoire de la Communauté du Pays d'Aix	6
B -	Les 5 finalités du développement durable déclinées dans nos politiques structurantes.....	8
	1 - La lutte contre le Changement climatique	
	2 - Préservation de la biodiversité, protection des milieux et protection des ressources	
	3 - Dynamique de production et de consommation responsable	
	4 - Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	
	5 - Cohésion sociale et solidarité entre les territoires	
C -	Les actions pour une collectivité exemplaire et responsable.....	15
D -	Le développement durable appliqué à chacune des compétences de la Communauté du Pays d'Aix.....	20
	Développement économique	
	Formation, insertion et emplois	
	Constructions, habitat, politique de la ville et appui aux communes	
	Déplacements, transports et infrastructures	
	Environnement	
	Sport et Culture	
	Conclusion	26

Introduction et Méthodologie

Le décret 2011-687 du 17 juin 2011 pris pour application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Conformément à ce décret, la Communauté du Pays d'Aix en tant que collectivité de plus de 50 000 habitants, a l'obligation de fournir ce document avant le vote de son budget 2013.

La nécessité d'un développement durable résulte d'un constat simple et incontournable : la croissance démographique (2 milliards d'habitants en 1960, 7 milliards aujourd'hui, 9 milliards en 2050, selon les prévisions de l'ONU) et la généralisation d'un mode de développement fondé avant tout sur l'accroissement de la production de biens matériels conduisent à une pression sur les ressources naturelles incompatible avec leur préservation pour les générations à venir, sans pour autant garantir un partage équitable des richesses.

De par leurs champs de compétences, les collectivités sont au cœur des projets de société et portent des politiques publiques en lien avec les trois composantes du développement durable : sociale, environnementale et économique. Elles ont un rôle central dans le développement durable du territoire et peuvent répondre, par l'ensemble de leurs actions, aux finalités du développement durable telles qu'énoncées dans le cadre national de référence pour les projets territoriaux de développement durable.

Ces préoccupations ne sont pas nouvelles pour la Communauté du Pays d'Aix. Chaque politique territoriale et chaque direction opérationnelle s'efforcent de mettre en œuvre des projets et des actions allant dans le sens d'un développement durable du Pays d'Aix et répondant à ces finalités.

A la lumière du référentiel national et d'un travail de synthèse auprès de l'ensemble des services de la Communauté du Pays d'Aix, ce présent rapport dresse le bilan pour l'année 2013 de la situation des projets et actions de la CPA répondant aux finalités du développement durable.

Ce rapport est composé de 3 parties :

- un point sur chacune des finalités du développement durable et les principales actions menées par la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2013. On trouve dans cette partie des indicateurs clés qui permettent de suivre l'évolution de l'activité ;
- une seconde partie sur le fonctionnement interne de la collectivité au regard du développement durable ;
- enfin, le détail pour chaque politique des actions menées sur chacune des finalités.

Le rapport a été réalisé en interne par la Direction de l'Environnement, service écologie urbaine. Il faut noter cette année un travail plus particulier avec la direction de la cohésion sociale qui a été associée à la rédaction des contenus, validés ensuite par les services concernés.

Principales sources utilisées :

- Rapports d'Activités 2010, 2011, 2012
- Rapport développement durable 2011 et 2012
- Bilans d'activités thématiques (déchets, SPANC)
- Bilans annuels des différents schémas et plans (charte développement durable, plan climat, PDU, PLH)

A – Présentation du territoire de la Communauté du Pays d'Aix

Le regroupement progressif des communes du Pays d'Aix au sein d'une Communauté d'Agglomération dans sa forme et son périmètre actuel traduit la volonté de construire le territoire sur une stratégie cohérente de développement. Cette stratégie s'appuie sur une dynamique positive dans le sens d'une solidarité intercommunale pour l'avenir du territoire.

La Communauté du Pays d'Aix est née en janvier 2001 et compte aujourd'hui 34 communes membres et 360 000 habitants. Au 1^{er} janvier 2014, elle intégrera 2 nouvelles communes.

Elle intervient dans des domaines d'intérêt général tels que les transports, l'aménagement de l'espace intercommunautaire, la collecte et la valorisation des déchets, l'habitat, la cohésion sociale, le développement économique ou encore en matière de culture et de sport.

La Communauté du Pays d'Aix s'est donnée pour objectif d'apporter un service de qualité à la population du Pays d'Aix dans le souci du bien-être de ses habitants en renforçant et en priorisant les actions entreprises pour une meilleure efficacité de l'action publique.

Dans les agglomérations autour de Marseille, les années 2012 et 2013 ont été marquées par les débats sur l'évolution des intercommunalités et les questions de coopération métropolitaine.

34 communes
360 000 habitants
130 000 ha
Budget d'investissement 2012 : 76 millions d' €

Économie, emplois :

63 pôles d'activité, soit 2200 ha réservés aux entreprises
146 100 emplois en 2012
23 450 chômeurs
32 000 ha d'espaces agricoles (25 % du territoire)
1 200 exploitations agricoles

Déplacements :

33 millions de déplacements quotidiens dont 64 % réalisés en voiture ;
23 lignes régulières de TC.
6 000 inscrits en covoiturage

Culture, patrimoine et loisirs

21 musées,
190 monuments classés sur la Ville d'Aix en Provence
16 piscines communautaires

Habitat :

168 200 logements dont 50% de maisons individuelles
13% de logements sociaux
46% des logements construits avant 1975 (date de la 1^{ère} réglementation thermique)

Formation, recherche

50 000 étudiants
1000 jeunes apprentis au CFA
2000 enfants par an formés au développement durable

Cadre de vie, environnement, déchets

12% de la population exposée à des niveaux de pollution de l'air importants
8 % de la population exposée à des niveaux de bruit importants
6350 m² de capteurs solaires thermiques installés entre 2004 et 2013
115 installations de chauffage au bois énergie aidées
130 558 tonnes / an de DMA collectées, soit 354 kg/hab/an,
24 Plans de Prévention des Risques approuvés

Espaces naturels

6 sites Natura 2000
57 % de la surface du territoire sont des espaces boisés.
62 % des espaces forestiers sont privés
2,3 millions de m³ de bois sur pied et qui s'accroissent de 110 000 m³ par an.

B – Les 5 finalités du développement durable déclinées sur les politiques structurantes de la Communauté du Pays d'Aix

Dès 2003, en approuvant son **Projet d'Agglomération**, la Communauté du Pays d'Aix a montré sa volonté de bâtir un nouvel avenir résolument tourné vers le développement durable, créateur de richesses et respectueux des générations futures.

Un diagnostic posé clairement :

<u>Des atouts :</u>	<u>Des faiblesses :</u>
culture, enseignement supérieur et patrimoine, un développement économique et technologique de pointe, un environnement naturel remarquable	difficultés de logement pour les plus modestes, augmentation du trafic automobile, pollutions et nuisances, consommation d'espace

Le projet d'agglomération a permis d'engager le Pays d'Aix sur la voie du développement durable, de conjuguer progrès économique et social, respect de l'environnement et maintien de l'art de vivre en Pays d'Aix.

Pour montrer son engagement dans cette voie, la Communauté du Pays d'Aix a mis en **place une**

Charte vers un développement durable.

Signée en décembre 2010 par le Président de la CPA, le Préfet, la Région PACA, le Conseil Général 13 et les 34 communes de son territoire, elle a permis à la CPA de fixer son cadre stratégique en matière de développement durable. Elle sera enrichie au cours de son évolution.

Les enjeux de la Charte développement durable :

- adopter des modes de vie, de production et de consommation durables.
- préserver la biodiversité, les ressources et le patrimoine.
- instaurer un environnement respectueux de la santé et de l'homme.
- lutter contre le changement climatique et adapter le territoire à cette évolution prévisible.

La Charte fixe également des prescriptions générales à destination de l'ensemble des politiques publiques de la CPA:

- maîtriser l'étalement urbain et définir le bon équilibre dans l'usage des sols
- développer une autre mobilité : transports en commun, déplacements modes actifs, limitation de l'usage individuel des véhicules
- identifier et valoriser les potentialités locales et s'engager dans des objectifs « croissance verte »
- réformer fondamentalement les comportements, informer, sensibiliser, éduquer, former

L'ambition de la Charte du Pays d'Aix se concrétise par la réalisation d'un programme d'actions (30 fiches projets, 150 actions) qui répond à des objectifs opérationnels identifiés en concertation avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Les actions inscrites dans la Charte sont évaluées chaque année en concertation avec leurs porteurs.

Aujourd'hui le **Schéma de Cohérence Territorial**, en cours d'élaboration, réaffirme ces objectifs notamment au travers de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Les ambitions sont élevées et visent au rattrapage sur les sujets du logement, des déplacements. Pour cela, le SCOT promeut un modèle de développement urbain polarisé et hiérarchisé. Enfin, le document affirme le rôle de centralité du Pays d'Aix au cœur du grand territoire métropolitain et souligne la nécessaire performance du territoire pour assurer ce rôle.

1. Lutte contre le changement climatique

L'année 2013 est la première année de mise en route du **Plan Climat Energie Territorial**, adopté en fin d'année 2012. Ce plan, élaboré avec l'ensemble des services de la Communauté du Pays d'Aix et les partenaires du territoire vise à réduire de 20% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici 2020 et à adapter le territoire aux conséquences inévitables du changement climatique. La réhabilitation de l'habitat et la diminution de la place de la voiture individuelle sont les deux enjeux à traiter de manière prioritaires sur le Pays d'Aix.

De nombreuses actions sont déjà en cours sur le territoire notamment dans la promotion des énergies renouvelables, ou les économies d'énergie. Le Plan de Déplacements Urbains voté en 2013 participe bien sur aux objectifs à atteindre en matière de réduction des émissions de GES.

La valeur juridique du plan climat, sa prise en compte dans le SCOT notamment, permettra de renforcer les actions dans la lutte contre les émissions carbonées et adapter le territoire aux évolutions à venir.

• PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2013 :

- > Valorisation de 13GWh CUMAC de Certificats d'Economie d'Energie
- > Approbation du Plan de Déplacement Urbain et lancement de la concertation
- > Appui à la définition des plans de rénovation des bâtiments communaux
- > Définition de critères d'éco conditionnalité de l'aide versée à l'association Vitropôle pour la gestion et l'animation de la zone d'activité des Estroubans.
- > Résultats de l'étude sur les leviers et les freins à la réhabilitation énergétique des logements : besoin de soutiens technique, financier, à toutes les étapes de la réhabilitation et adapté à la typologie sociale du ménage.

Zoom sur :

Mise en place d'un Guichet Unique de la Rénovation Énergétique :

Suite à la réalisation en 2012-13 de l'expérimentation de 100 diagnostics énergétiques chez les particuliers, Lambesc expérimente un guichet unique pour la rénovation énergétique des logements, par la mise en place d'une plateforme informatique d'enregistrement des demandes, (diagnostiqueur, entreprise ...) Le dispositif basé sur une information de terrain sera étendu sur le territoire de la CPA si l'expérience est concluante.

• QUELQUES REPERES :

	2010	2011	2012	Evolution depuis 2010
Nombre de logements financés pour une rénovation énergétique (installation d'énergie renouvelable, isolation, ...)	680 logements	680 logements	780 logements	↗ +15% 😊
Nombre d'inscrits au covoiturage	5000 inscrits	5800 inscrits	6000 inscrits	↗ +20% 😊
Nombre de places de parcs relais	2684 places	2805 places	2923 places	↗ +8% 😊
Nombre de voyages du réseau « aix en bus »	15 millions	17 millions	17 millions	↗ +13% 😊
Nombre de voyages sur la ligne Aix – Marseille	Cartreize : 2,16 millions	Cartreize : 2,24 millions	Cartreize : 2,22 millions	↗ +2% 😊

2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et protection des ressources

La Communauté du Pays d'Aix jouit d'une richesse biologique remarquable : les espaces naturels et agricoles couvrent 80 % de sa superficie et 51 % de son territoire est concerné par un périmètre réglementaire en faveur de la biodiversité. L'action publique mise en œuvre depuis 2003 sur l'entretien de la forêt a permis de réduire très nettement les hectares brûlés chaque année.

Une des principales menaces sur ces milieux et paysages est l'urbanisation croissante, l'étalement urbain, et morcellement des espaces qui prend différentes formes sur le territoire.

La rédaction du Schéma de Cohérence Territorial et plus particulièrement la partie sur la mise en place d'un document d'orientation d'une Trame verte/Trame bleue à l'échelle du territoire sera donc primordiale pour assurer la pérennité de cette finalité.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté du Pays d'Aix joue aussi un rôle direct dans la protection des milieux par la politique du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), l'aide au financement des stations d'épuration, la réalisation de travaux de protection des rivières dans les zones d'activité et dans le cadre de sa politique forestière.

• PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2013 :

- > Réhabilitation sur le pôle commerciale de Plan de Campagne du bassin de Baume de Baragne.
- > Etude engagée sur le Document d'Objectifs « Garrigues de Lançon »
- > Etude sur les Chiroptères engagée sur le Grand Site Sainte Victoire
- > Signature de la Charte « O phyto » par la CPA

Zoom sur :La Trame Verte et Bleue :

Dans le cadre de la rédaction du Document d'Orientation et d'objectif du SCOT, la définition de Trame verte et Bleue sur le territoire de la CPA est en cours. Les périmètres viennent préciser le schéma régional de cohérence écologique. Une attention particulière est portée sur un certains nombreux de secteurs à enjeux sous pression. Par ailleurs, une réflexion doit encore être menée sur les grands ouvrages de perméabilité biologiques à réaliser au niveau régional

• QUELQUES REPERES :

	2010	2011	2012	Evolution depuis 2010
Nombre de sites Natura 2000 bénéficiant d'un Document d'Orientation et de Gestion	3	3 Il s'agit des mêmes sites (Arbois, Etoile, Grand Site Sainte Victoire)	3 Il s'agit des mêmes sites (Arbois, Etoile, Grand Site Sainte Victoire)	→ stable 😊
Superficie incendiée	19 départs de feux 19 ha incendiés	29 départs de feux 2,1 ha incendiés	28 départs de feu 22,5 ha incendiés	↗ +18 % (cependant en moyenne le nombre d'hectares incendiés depuis 2007 a été divisé par 30 par rapport à la période précédente)
réserve de l'exposition sur la biodiversité	En création	11 jours	118 jours	↗ +972 % 😊
réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif contrôlées par le SPANC	146	110	120	

3. *D*ynamique de mode de production et de consommation responsables

Valoriser les produits locaux, favoriser l'emploi des habitants du Pays d'Aix, limiter les consommations, produire de manière plus écologique et équitable etc... ce sont les enjeux de cette 3^{ème} finalité qui est affichée comme un axe fort de la Charte vers un développement durable en 2010.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté du Pays d'Aix peut agir de manière déterminante dans ces domaines, notamment en terme de développement économique. Les actions les plus significatives restent celles menées depuis 10 ans sur la politique de collecte et de traitement des déchets ménagers. La CPA est notamment engagée depuis 2012 dans un Plan de Prévention des déchets qui vise à réduire les déchets à la source.

Il faut noter que certaines actions innovantes ont été initiées comme par exemple les Halles Terre de Provence ou le développement de la filière bois, mais restent embryonnaires et trop peu développées ; les marges de progrès sont encore importantes pour pouvoir afficher des résultats satisfaisants sur cette finalité.

• PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2013 :

- > Signature de la Charte Forestière visant à une meilleure gestion de la forêt méditerranéenne et la valorisation de la filière bois
- > 4ème édition des Halles - Terre de Provence et ouverture d'un nouveau site sur Pertuis
- > Création d'outils pédagogiques présentant le Centre de Stockage des Déchets de l'Arbois
- > Action de sensibilisation sur l'achat responsable auprès de 14 000 personnes rencontrées lors de stands d'animation dans 12 grandes surfaces du territoire communautaire.
- > Contrôle qualité du tri sur 6 communes par an : objectif : vérifier la qualité du tri des habitants et rappeler les consignes de tri.
- > Ouverture de la première ressourcerie « Matière grise et huile de coude »

Zoom sur :

Labellisation par le Comité National Olympique du Sport Français:

La CPA a été récompensée par le CNOSF (1ère collectivité en France) pour sa démarche d'appui aux associations sportives pour la mise en place d'éco manifestations. Une aide technique est apportée aux associations et un éco pack (expo, gobelets recyclables, matériel de tri...) est mis à leur disposition.

• QUELQUES REPERES :

	2010	2011	2012	Evolution depuis 2010
fréquentation des « Halles Terres de Provence »	50 000 personnes	62 000 personnes	110 166 personnes	↗ + 120% 😊
Déchets triés collectés	49 kg/hab/an	51 kg/hab/an	52 kg / hab / an	↗ + 6 % 😊
Déchets collectés	361 kg / hab / an	358 kg / hab / an	354 kg / hab / an	↘ -2 % 😊

4. Accès pour tous à un environnement et des services de qualité (épanouissement de tous les êtres humains)

Même si les services de proximité sont essentiellement assurés par les communes, la Communauté du Pays d'Aix dispose de quelques leviers d'actions pour assurer un épanouissement au plus grand nombre d'habitants. Dans les domaines culturels et sportifs, elle mène par exemple une politique ambitieuse pour mettre en place et soutenir des équipements et des animations pour tous et de proximité

Dans le cadre des services rendus à la population (déchets, transports ...), la Communauté du Pays d'Aix s'efforce de conduire des démarches qualité en prenant en compte les attentes des usagers. La Communauté du Pays d'Aix a également une mission en terme d'éducation et de formation, elle est notamment gestionnaire du Centre de Formation des Apprentis (CFA). Enfin, la Communauté a engagé depuis plusieurs années des politiques de lutte contre le bruit et la pollution de l'air, visant à améliorer la situation des habitants les plus exposés à ces nuisances.

Cependant, les actions engagées se situent dans des approches thématiques sans forcément des liens entre elles ou alors très ponctuellement. Cette finalité nécessiterait une réflexion plus globale afin de se doter d'une politique d'ensemble qui puisse donner une vision plus transversale et des objectifs à plus long terme.

• PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2013 :

- > Finalisation de 2 écrans acoustiques (Meyreuil et Luynes) protégeant environ 100 logements
- > Installation de 8 balises de mesure du bruit en continu
- > Lancement de l'opération « Nageons propre » dans les piscines pour améliorer la qualité de l'eau, l'air intérieur en visant à diminuer l'utilisation des produits de traitement
- > Construction d'une médiathèque interuniversitaire à Aix-en-Provence
- > Ouverture d'une nouvelle piscine à Fuveau et réouverture aux Pennes Mirabeau
- > Ouverture de la Chapelle des Pénitents Blancs (dépendance du Musée Granet)

Zoom sur :

Expérimentation de sentinelles du bruit :

50 personnes prêtent leurs oreilles à la CPA pour mieux apprécier le paysage sonore qui nous entoure et mieux comprendre la perception du bruit. Ce projet piloté par le CPIE du Pays d'Aix dans le cadre de l'observatoire du bruit apporte une vision plus qualitative et plus précise sur la perception de l'environnement sonore des habitants.

• QUELQUES REPERES :

	2010	2011	2012	Evolution depuis 2010
Nombres de demandes pour les programmes pédagogiques sur le développement durable	428 dossiers	530 dossiers	527 dossiers	↗ +23% 😊
Taux de réussite aux examens pour le CFA	80%	82%	85 %	↗ +6% 😊
fréquentation des piscines de la Communauté du Pays d'Aix	747 042 entrées	761 036 entrées	765 720 entrées	↗ +3% 😊
Subvention aux associations	17 899 342 €	20 111 433 €	21 012 946 €	↗ +17%

5. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

L'un des objectifs des intercommunalités est d'assurer une cohésion et un partage entre les communes et les populations d'un même territoire. Pour se faire, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place une politique volontaire d'appui aux communes : elle se traduit par une expertise technique et un accompagnement adapté à l'organisation des services de chaque commune ainsi qu'un soutien financier sur les thèmes suivants : bâtiments publics et économies d'énergie, accessibilité, réseaux d'assainissement collectif, aménagement, et urbanisme. Au sein de ses compétences propres, la Communauté du Pays d'Aix intervient aussi directement pour la cohésion sociale, notamment dans sa politique de l'habitat, politique de la ville, mission handicaps, accueil des gens du voyage ou encore le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi.

• PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES en 2013 :

- > Subvention aux entreprises industrielles ou de services à l'industrie, plafonnées à 200 000 € et subordonnées à la création d'emplois (au minimum 5 sur 3 ans) et au respect de critères d'eco construction.
- > Organisation des journées du handicap, conférence, rallye, forum
- > Aménagement et mise en service en Mai 2013 par la CPA de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Fuveau / Meyreuil, inauguration le 03 Juillet 2013.
- > Aménagement et mise en service par la CPA, le 28 Juin 2013, d'un terrain pour les Grands Passages des populations nomades.
- > Lancement du label « vignoble et découverte »
- > Pérennisation des bureaux municipaux de l'emploi (118 100€)
- > Financement d'une « auto école sociale »

- > Lancement de la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés de la CPA

Zoom sur

Le chantier d'insertion « remise en jeux »:

Cette structure d'insertion située à Eguielles, emploie 4 salariés pour la collecte, la réparation et la vente de jouets. Ce chantier dispose de 15 postes de travail en insertion, conventionnés par l'Etat

• QUELQUES REPERES :

	2010	2011	2012	Evolution depuis 2010
Financement de la création du logement social	341 logements	411 logements	292 logements	↗ - 14 % ☹
Personnes en difficulté intervenant sur des chantiers d'insertion	198 postes	255 postes	283 postes	↗ + 41%☺
Nombre de personnes « gens du voyage » accueillies sur les aires dédiées	846	687	736	↗ - 13 % ☹
Financement des diagnostics sur l'accessibilité des personnes handicapées	2 communes	5 communes	24 communes	↗ +1100 % ☺

C – Les actions pour une collectivité exemplaire et responsable

Le développement durable correspond avant tout à un processus : véritable changement culturel dans la collectivité, les méthodes de mise en œuvre des projets sont tout aussi importantes que les finalités à prendre en compte. 5 principes doivent permettre de la mise en œuvre du développement durable : l'amélioration continue, l'évaluation, la participation des acteurs, le pilotage des projets et la transversalité.

L'année 2013 a été marquée par un nouveau changement au poste de Directeur Général des Services sans pour autant remettre en cause l'organigramme mis en place précédemment. Il confirme le décloisonnement des services travaillant sur les mêmes enjeux et rend perméables les frontières entre eux.

1 La démarche de projet

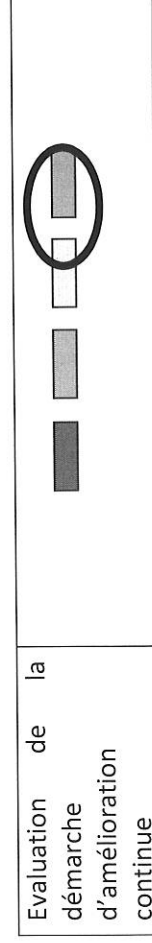
• L'AMELIORATION CONTINUE

Tout projet de territoire durable doit apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable. Pour cela, un état des lieux doit être posé et les objectifs clairement affichés.

Les orientations ont été données en début de mandat par le Président de la Communauté du Pays d'Aix :

- préserver les ressources du territoire
- axer l'action communautaire sur la proximité
- Promouvoir le rayonnement du territoire.

Dans chacune des politiques conduites au sein de la structure (PDU, PLH, CHARTE, SCOT etc...), un état des lieux est réalisé, souvent de manière externe. Il permet de dresser un diagnostic précis qui éclaire le choix des élus dans les objectifs sectoriels à atteindre.

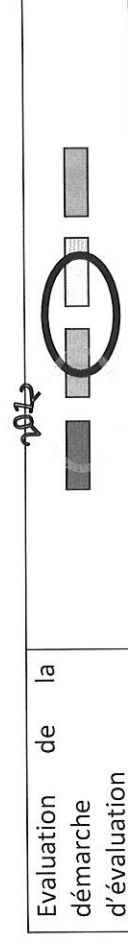


• L'EVALUATION

L'année 2013 a été marquée par la création d'un observatoire du territoire portée par l'Agence d'urbanisme et la CPA avec la définition de 20 indicateurs qui seront suivis chaque année.

Dans le cadre de la Charte vers un développement durable, un travail sur les indicateurs stratégiques a également été initié afin de suivre les objectifs chiffrés définis en 2010.

Sur les autres sujets, la plupart des services pratiquent l'évaluation des projets au regard des objectifs politiques qui leur ont été définis. Cette évaluation n'est pas toujours menée sur l'ensemble des finalités du développement durable. Cependant, l'évaluation est souvent peu exploitée de manière globale et transversale au sein de la structure.



- LA PARTICIPATION DES ACTEURS

En 2013, de nombreux projets ont fait l'objet d'une association des acteurs : PDU, PLH, observatoire du bruit, quartiers durables... Dans chaque démarche territoriale initiée, la CPA organise des dispositifs de concertation associant acteurs du territoire : élus, techniciens, représentant du monde économique, associatif, organismes publics. Des ateliers de concertation, des réunions publiques, des enquêtes sont proposés permettant l'expression de chaque organisme représentatif voire des habitants afin de disposer d'une vision partagée du territoire sur le diagnostic mais aussi sur les politiques à engager. Il faut noter en 2013, la concertation mise en place dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains

La CPA a remis à jour son site internet pour apporter une information plus claire aux habitants et usagers du territoire.

Le CPIE du Pays d'Aix met en œuvre depuis 2012 un programme de formation/ sensibilisation des habitants sur les thèmes du développement durable soutenu par la CPA, pour essayer de maintenir une dynamique de participation.

Une expérimentation est également en cours pour associer les habitants à mieux comprendre et connaître les nuisances sonores (projet « sentinelles du bruit »).

Cependant il n'existe pas de culture commune de la concertation au sein de la structure, chaque service agissant à côté des autres.

On note également une problématique de moyens insuffisant pour mettre en œuvre une concertation qui arrive souvent trop en aval des projets.

Evaluation de la démarche de participation	
--	---

- LE PILOTAGE

En 2013, lors de sa prise de fonction le Directeur Général des Services a souhaité réorganiser les instances internes de pilotage permettant d'impliquer les différents niveaux de décisions au fonctionnement de l'administration communautaire. Une démarche de suivi de projet a aussi été mise en place pour les opérations présentant des enjeux majeurs ou une complexité particulière.

Les élus référents des projets sont au centre des décisions qui sont préparées au sein des commissions thématiques, dont une est dédiée à l'environnement et au développement durable.

Cependant, il n'existe pas au sein de la Communauté du Pays d'Aix un dispositif garantissant la prise en compte du développement durable dans les programmes et projets qu'elle porte. Le cartouche environnement mis en place en 2009 a par exemple été abandonné, car arrivant en fin de processus de décision.

Evaluation de la démarche de pilotage	
---------------------------------------	---

- LA TRANSVERSALITE

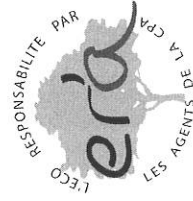
L'enjeu de la transversalité n'est pas de juxtaposer plusieurs thématiques les unes à côté des autres, mais bien de rendre cohérentes les différentes expressions d'un territoire.

Au sein de la Communauté du Pays d'Aix, les projets et les sujets sont encore trop souvent abordés de manière thématique, en présentant souvent le projet au travers de ses impacts sectoriels. Cependant on note une évolution positive du travail en transversalité entre les services qui associent de plus en plus leurs collègues dans la construction d'un projet.

Evaluation de la démarche transversalité	
--	---

2 Les actions mises en oeuvre

La Communauté du Pays d'Aix a souhaité participer à une démarche citoyenne et solidaire pour préserver les ressources naturelles et limiter ses émissions de polluants dans le cadre de fonctionnement interne. Aussi la Communauté du Pays d'Aix s'est-elle engagée en 2010 dans une démarche d'Eco responsabilité des agents : **la Charte Er'a**. Cette charte regroupe les initiatives développées par l'ensemble des services de la CPA, visant à limiter l'impact du fonctionnement, de la gestion des services, et du patrimoine communautaire.



Deux objectifs principaux ont été fixés :

- Modifier les comportements individuels des agents.
- Améliorer les comportements collectifs par « métiers ».

Pour cela un plan d'actions est aujourd'hui de mis en oeuvre et vise à répondre aux objectifs suivants :

1- Achats de produits moins polluants :

⇒ Atteindre l'obligation réglementaire de prise en compte du développement durable pour tous les marchés concernés d'ici 2015.

⇒ Attribuer une pondération supérieure à 15% sur les critères du développement durable pour 50% des marchés concernés d'ici 2015.

2 -Utilisation des « consommables » :

⇒ Atteindre les 100% de papier recyclé et/ou labellisé sur le plan environnemental

⇒ Réduire de 20% la consommation de papier

3 -Production et traitements des déchets :

⇒ Améliorer le tri des déchets pour atteindre 80 kg/an/agent d'ici à fin 2012

4 -Emissions de polluants :

⇒ Acquérir 4 véhicules électriques par an au fur et à mesure du renouvellement

⇒ Réduire de 10% la consommation de carburant

5 -Réduire les consommations d'eau :

6 -Réduire les consommations d'énergie

Services concernés	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Gestion interne de la collectivité 						
→ commande publique → gestion des déchets → moyens généraux → informatique et télécommunication → ressources humaines → bâtiments → énergie → transports	Démarche Er'A (2010 – 2015)	Actions engagées : - formation à l'éco conduite - mutualisation des véhicules de service - remboursement à 50% des abonnements transports des agents - plan de renouvellement du parc de véhicules, achat de véhicules électriques - poste d'économie de flux pour les bâtiments communautaires - élaboration d'un plan de rénovation des bâtiments communautaires.	Actions engagées : /	Actions engagées : - annexe environnementale sur les marchés publics - dématérialisation - paramétrage automatique des impressions en recto / verso - gestion des déchets de bureau (papier, D3E) - déploiement des tablettes tactiles pour les élus communautaires - Utilisation d'agro carburants par le pôle de proximité des Pennes-Mirabeau.	Actions engagées : - programme de formation des agents. - gestion des risques et formation du personnel - cellule d'hygiène - réhabilitation des bâtiments - concertation avec les partenaires sociaux - Sensibilisation des agents à l'éco responsabilité en matière de réduction des déchets	Actions engagées : - intégration d'une clause sociale dans les marchés publics - suivi des agents en difficulté - procédure de titularisation des contractuels - versement d'une allocation « enfants handicapés »

Pas d'évolution majeure entre 2012 et 2013.

Dans la continuité de 2012, la CPA poursuit l'intégration du développement durable dans la gestion interne de la collectivité au travers de sa démarche Er'A. Cependant il n'existe pas en interne de moyens dédiés afin d'assurer l'animation et le suivi de ce dispositif.

Les actions sont conduites à l'initiative des services les plus motivés et de manière ponctuelle et isolée. Dans ce cadre, on peut noter les actions mises en œuvre par la Direction de l'Informatique qui se poursuit, ainsi qu'un accompagnement des services dans la mise en œuvre d'une clause sociale dans les marchés publics avec des moyens de suivi et d'instruction au niveau de la direction de l'insertion et de la commande publique.

D – Le développement durable appliqué à chacune des compétences de la

Communauté du Pays d'Aix

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Développement économique 						
→ Aménagement des zones → construction et réhabilitation des zones d'activités → innovation et développement des entreprises → Aide au commerce et à l'artisanat local → Tourisme → Agriculture	Schéma de développement économique (2006) en révision Schéma de développement touristique (2011-2015) Charte Agricole	Actions engagées : - partenariat avec la Chambre de métiers et de l'Artisanat sur l'énergie et les déchets - partenariat avec les associations de zones d'activités sur les thèmes des déchets, des déplacements, de la gestion de l'énergie - Préconisation sur la performance énergétique des bâtiments sur les ZAC communautaires et respect d'un cahier des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères pour toutes les constructions. - soutien au pôle de compétitivité sur l'énergie (CAP Energie)	Actions engagées : - réhabilitation des zones d'activités : prise en compte des problématiques eaux pluviales, espaces verts - développement d'un tourisme « nature » - Mise en place des MAET - animations pastorales - soutien au pôle de compétitivité sur les risques	Actions engagées : - développement de l'emploi local - soutien au FISAC - valorisation des filières économiques locales - soutien à l'innovation des filières environnementales - développement des circuits courts en matière agricoles - sensibilisation des citoyens aux comportements responsables - appui au développement des labels de qualité	Actions engagées : - développement des transports et modes doux lors de réhabilitation des zones d'activités - accompagnement et aide dans la mise en place de PDE. - accès aux sites naturels, à la culture et à l'histoire pour tous - identification des produits agricoles du territoire	Actions engagées : - Mise en réseau des entreprises (actions de Pays d'Aix Développement) - aide au développement des AMAP - aide à l'installation des jeunes agriculteurs - aide à la création d'entreprises (amorçage de projets)

Evolution positive entre 2012 et 2013

Dès 2010, la Charte Développement Durable prévoyait la mise en place d'une « croissance verte » sur le territoire, réaffirmé par la Plan Climat : développement d'une filière des métiers de l'environnement, intégration de l'environnement dans les process des entreprises, réhabilitation écologique, valorisation des potentialités locales etc...

Au cours de l'année 2013, plusieurs politiques ont évolué en ce sens : sur la gestion des zones d'activité (éco conditionnalité des aides), éco construction dans les entreprises, immobilier d'entreprise (aides conditionnées à la création d'emplois) ...
Cependant, d'autres actions mériteraient d'être développées comme l'aide à la synergie entre les entreprises (écologie industrielle) ou le développement de services aux personnels des entreprises.

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Formation, insertion et emplois						
→ Insertion Emploi → Enseignement supérieur et recherche → partenariat Europe → Formation des apprentis	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (2013-2017)	Actions engagées : - développement des énergies renouvelables sur le CFA	Actions engagées : - utilisation du bio dans la restauration du CFA	Actions engagées : - Plan Campus - développement de l'emploi local - soutien aux pépinières d'entreprises locales - création d'un concours « créer en Pays d'Aix »	Actions engagées : - soutien à la recherche scientifique - aide à l'accès à la formation (22 diplômés au CFA) - soutien scolaire individualisé - aide au CROUS - éducation au développement durable des enfants dans les écoles	Actions engagées : - financement de chantiers d'insertion - financement de « bureaux d'emplois » dans 24 communes - financement de modules de professionnalisation notamment dans le secteur des services à la personne et de la logistique - organisation de forum emploi (850 pers) - création du « pass emplois » - bourse d'études pour des étudiants étrangers

Pas d'évolution majeure entre 2012 et 2013.

Grâce à son action et ses financements, la Communauté du Pays d'Aix poursuit la mise en œuvre Plan Local d'Insertion et d'Emploi qui permet de renforcer sur le territoire communautaire les moyens des opérateurs locaux en matière d'insertion et d'emploi, notamment. Un nombre important d'outils destinés à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion est ainsi mis en place sur le territoire avec des résultats probants. Un nouveau service est également proposé aux communes et acheteurs du territoire avec la mise en place d'un accompagnement au développement des clauses sociales de leur marché.

Concernant la formation, des efforts sont engagés pour les étudiants, notamment avec le soutien à la recherche et à l'information : Le « Plan Campus » devrait permettre également de restructurer l'offre de logement pour les étudiants qui rencontrent de grandes difficultés pour se loger sur Aix en Provence ; la construction d'une bibliothèque interuniversitaire, l'hôtel de l'innovation et des technologies, sont autant de projets sur lesquels s'investit la CPA (2 246 278 € de budget de fonctionnement)

Enfin, on peut souligner la très bonne prise en compte du développement durable dans la gestion du CFA, tant au niveau des enseignements que sur la gestion des locaux et des équipements.

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Constructions, habitat, politique de la ville 						
→ Aménagement de zones d'habitat → Constructions, bâtiments → Accueil des gens du voyage → Appui aux communes	Programme Local de l'Habitat (en cours) Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage. Délibération cadre du 30 juin 2011 définissant les critères communautaires des opérations d'aménagement d'espaces d'habitat	Actions engagées : - éco conditionnalités des aides pour les logements sociaux - aides pour l'installation d'énergie renouvelable dans les logements privés et sociaux - lutte contre la précarité énergétique - pré diagnostics énergétiques chez les particulier et création du Guichet unique pour la rénovation énergétique.,	Actions engagées : - projets d'éco quartier (Coudoux, Simiane), - soutien au renouvellement urbain - adoption d'une Charte qualité pour la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage - appui technique et financier des stations d'épuration	Actions engagées : - requalification des centres anciens - construction de nouveaux équipements communautaires selon des performances environnementales renforcées	Actions engagées : - aide au développement de logements étudiants et aménagements annexes (plan campus) - amélioration de l'habitat - Subvention aux bailleurs sociaux pour la mise en place de logettes. - Amélioration des espaces de pré collectes par la mise en place de dispositifs enterrés.	Actions engagées : - aides financières en faveur du logement social - soutien aux contrats de cohésion sociale - construction de nouvelles aires d'accueil des gens du voyage - appui social et administratif des gens du voyage - diagnostics accessibilité bâtiment - aide aux bailleurs sociaux pour l'accessibilité des entrées des bâtiments existants - aide aux primo accédants - formation des locataires du parc social pour la gestion des énergies suite aux réhabilitations - participation aux programmes de rénovation urbaine (Vitrolles et Aix)

Pas d'évolution entre 2012 et 2013 : Un Plan Local de l'Habitat non approuvé

L'habitat, la construction, la politique de la ville sont un des axes forts de la Charte de développement durable. En effet, le déficit de logement sur le Pays d'Aix est tel, qu'à l'heure actuelle les habitants sont contraints d'habiter de plus en plus loin de leur lieu de travail.

Les objectifs de production de logements demeurent insuffisants pour absorber de déficit accumulé depuis plusieurs années. Ainsi le territoire exporte des demandeurs de logements vers les territoires voisins.

Au cours de l'année 2013, les acteurs du territoire ne sont pas parvenus à un consensus sur les objectifs à atteindre et le PLH est remis sur l'ouvrage.

Au niveau de la construction pas de changement majeur de cap entre 2012 et 2013 : les principes du développement durable sont intégrés petit à petits dans les projets: plusieurs éco quartiers voient le jour et la Communauté du Pays d'Aix propose d'intégration d'une démarche environnementale dans les ZAC communautaires (habitat et activités). La CPA pilote aujourd'hui une opération phare de développement urbain sur la commune de Simiane Collongue qui vise la production d'environ 400 logements, dont 50% de logements locatifs sociaux. Cette opération est menée depuis le début dans les objectifs d'un Ecoquartier et entre dans le processus de labellisation par la signature de la Charte des Ecoquartiers.

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Déplacements, transports et infrastructures						
→ Gestion des déplacements et transports → Amélioration des entrées de villes	Plan de Déplacements Urbains (2013 – 2023)	Actions engagées : - développement des couloirs bus - soutien à la plateforme de covoiturage - création et développement des parcs relais - développement du plan « véhicules électriques » - développement des modes actifs	Actions engagées : - gestion écologique des parcs relais : plantation et gestion raisonnée	Actions engagées : - renouvellement de la flotte de bus (Euro5 pour l'ensemble de la flotte)	Actions engagées : - renforcement des lignes de bus - développement d'un transport à la demande - création d'un titre MP2013 et d'un pass culture - intégration dans « Le Pilote »	Actions engagées : - tarif accessible à tous (1€) - réseau accessible aux personnes à mobilité réduite - tarif préférentiel pour les plus défavorisés, les étudiants, les personnes âgées. - animations scolaires pour le civisme dans les transports - programme d'éducation à la sécurité routière pour les scolaires

Evolution positive entre 2012 et 2013 : Approbation du Plan de Déplacement Urbain

La politique de développement des transports en commun et de ses infrastructures nécessaires à leur attraction se poursuit sur le territoire. L'année 2013 est marquée par l'approbation du Plan de Déplacement Urbain qui fixe des objectifs ambitieux de réduction de la circulation automobile : l'objectif est de passer de 66 à 50 % de part des véhicules motorisés des particuliers à l'horizon 2023, permettant la baisse des pollutions (-20% de NO2, -26 % de PM et -25% des GES). Les aménagements et travaux se poursuivent avec l'ouverture du pôle d'échange de Plan d'Aillanne, de nouveaux parcs de persuasion etc...

Cette politique ambitieuse confirme l'objectif pointé dans la Charte développement durable et le Plan Climat comme l'un des enjeux transversal majeur pour le territoire.

Il faudra néanmoins plusieurs années avant de voir les effets de cette politique sur la qualité de vie des habitants et surtout un engagement des citoyens à modifier leurs habitudes de mobilité.

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
→ Lutte contre la pollution de l'air → Lutte contre les nuisances sonores → Maîtrise de l'Energie → Gestion des déchets ménagers → Protection et valorisation du patrimoine naturel forestier → Gestion des risques → Service Public d'Assainissement Non Collectif → Education au développement durable	Charte développement durable (2010 - 2015) Plan Climat (2012 – 2017) Charte Forestière (2012 - 2017) Programme Local de Prévention des Déchets (2012-2015)	Actions engagées : - aide financière pour le développement des énergies renouvelables - développement du Plan Véhicule électrique - développement du dispositif sur les Certificats d'Economie d'Energie - développer les plans communaux de sauvegarde et les DICRIM - valorisation du biogaz du l'ISDND	Actions engagées : - certification ISO 14 001 du centre de stockage des déchets - réalisation de travaux forestiers - soutien aux gestionnaires Natura 2000. - diffusion d'information et d'outils sur les risques - contrôle des installations d'assainissement non collectif - programme de déploiement des dispositifs de collecte enterrés	Actions engagées : - subvention des espaces Info Energie pour assurer l'information de la population - information sur prévention des déchets - collecte des cartons pour les commerçants - développement du compostage individuel et collectif - valorisation économique de la forêt (approbation du Schéma d'Approvisionnement Territorial) - collecte de sapins	Actions engagées : - politique d'appui sur la qualité de l'air - mise en place d'un observatoire du bruit - aménagement de points de collecte - optimisation du maillage des déchetteries - collecte des déchets dangereux - mises à jour des schémas directeurs d'assainissement - éducation des enfants au développement durable - Projet pilote d'extension des consignes de tri des plastiques sur 4 communes : Trets, Rousset, Chateauneuf le Rouge et Mimet.	Actions engagées : - réalisation de chantiers d'insertion pour les travaux forestiers - programme d'aide pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Pas d'évolution entre 2012 et 2013

La politique environnement de la Communauté du Pays d'Aix couvre de manière historique de nombreux champs du développement durable. La démarche fédératrice de Charte vers un développement durable votée en 2010 fixe les grandes orientations en la matière.

Les directions en charge de l'environnement poursuivent les actions mises en œuvre depuis 2010 sur les thèmes des déchets (tri, valorisation et incinération à la réduction de la production de déchets ménagers), de la forêt (travaux de prévention des incendies de forêt), de l'énergie (aide au développement des énergies renouvelables et programme d'économies d'énergie) ou de la pollution de l'air (développement d'outils d'aide à la décision) ou du bruit (financement de protections acoustiques pour les riverains des axes routiers) .

Politiques publiques	Schéma / cadre de référence	Lutte contre le changement climatique	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Mode de production et de consommation responsables	Accès pour tous à un environnement et des services de qualité	Cohésion sociale et solidarité
Sport et culture						
→ Sport → Culture	Politiques culturelle et sportives votée chaque année	Actions déjà engagées : - rénovation des équipements selon des performances environnementales	Actions déjà engagées : - développement des activités sur le plan d'eau de Peyrolles	Actions déjà engagées : - Renforcement de la démarche sur les éco manifestations et labellisation par le CNOSE (stands sur le tri des déchets et la prévention des déchets sur les manifestations, Formation des organisateurs des manifestations sportives éco responsables, gobelets recyclables....)	Actions déjà engagées : - accompagnement financier des associations - animations culturelles pour les plus jeunes - soutien à la création artistique - soutien au sport de haut niveau - mise en place d'un « Plan hygiène » dans les piscines (opération nageons propres)	Actions déjà engagées : - animations sportives sans les quartiers sensibles - dispositif « sport / école / entreprise » - politique tarifaire adaptée à tous pour les manifestations culturelles

Pas d'évolution entre 2012 et 2013 : MP2013, le Tour de France et le développement durable ?

Forte de sa dynamique culturelle et sportive le territoire du Pays d'Aix a pu participer en 2013 à l'organisation de deux événements majeurs sur le territoire : le passage du Tour du France et Marseille Provence 2013. Ces deux événements ont eu des retombées importantes sur la vie économique locale et sur la mobilisation des acteurs locaux. Des efforts ont été faits sur l'intégration du développement durable dans ces événements (déchets, transports, manifestations accessibles par tous etc...), mais le développement durable n'a pas représenté le socle de référence pour l'organisation de ces manifestations.

Pour autant, la CPA agit pour le développement de la culture et des sports par des dispositifs de soutien aux associations, aux communes et aux porteurs de grands projets culturels. Elle apporte son concours ou crée de nombreux événements pour le plus grand nombre en essayant d'en démocratiser l'accès. Depuis 2011, elle a renforcé son dispositif d'appui aux associations sportives pour la mise en place d'éco manifestations, démarche qui a d'ailleurs été labellisée au niveau national par le Comité National Olympique du Sport Français. Ce dispositif n'a pas pu être élargi à ce jour aux associations culturelles (qui, toute fois, pour certaines d'entre elles, intègrent déjà ces principes dans l'organisation de leurs événements). Par ailleurs, la Communauté du Pays d'Aix a sous sa responsabilité de nombreux équipements : musée Granet, le Grand Théâtre de Provence, le Centre Chorégraphique National, la salle de spectacle du Bois de l'Aune, piscines... La gestion environnementale de ces bâtiments est parfois intégrée mais de manière ponctuelle. Une démarche plus globale pourrait être envisagée, y compris auprès des communes auxquelles elle apporte des fonds de concours pour la gestion de leurs propres équipements.

Conclusion

Le rapport développement durable 2013 représente le troisième bilan de la situation en matière de Développement Durable centré spécifiquement sur les politiques et les activités de la Communauté du Pays d'Aix.

Un bilan annuel à l'échelle du territoire est réalisé en parallèle dans le cadre de Charte vers un Développement Durable et vient compléter utilement celui-ci.

Ce travail permet de constater que la Communauté du Pays d'Aix avance sur le terrain du développement durable. Entre 2012 et 2013 :

- Elaboration de l'observatoire ID20
- Réorganisation des instances de directions pour insuffler plus de transversalité entre les services
- Validation de plusieurs plans ou programmes entre 2012 et 2013 (PDU, plan climat, SCOT, Charte Forestière) donnant un cadre d'actions pour les prochaines années.
- Progression de la prise en compte du développement durable dans les actions

Cependant, des marges de progrès sont encore possibles notamment sur les questions liées au pilotage ou à la concertation.

En effet, la coordination entre les politiques sectorielles (habitat, transports, économie, environnement) doit encore s'affiner.

Les grands principes inscrits en 2010 dans la Charte vers un Développement Durable ont encore du mal à se matérialiser. Il n'est pas encore observé d'amélioration significative des principales difficultés rencontrées par le territoire : logements, transports et emplois. En effet, malgré les efforts consentis dans ces domaines, ces politiques nécessitent du temps pour produire les effets escomptés.

Le SCoT, démarche transversale par excellence, garantira leur mise en cohérence autour d'un projet de territoire opérationnel et fédérera les moyens autour de mêmes objectifs. Pour cela, il faut accélérer les processus pour disposer de ces cadres de référence à l'action publique afin de ne pas rendre irréversibles les impacts sur l'environnement identifiés depuis 10 ans sur le territoire.

Rapport *D*éveloppement *D*urable

Communauté du *P*ays d'*A*ix

Direction de l'environnement

Service écologie Urbaine

04 42 91 49 56

ecologie-urbaine@agglo-paysdaix.fr

OBJET : Ressources - Rapport sur la situation en matière de Développement Durable à la Communauté du Pays d'Aix

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

0 5 DEC. 2013